



Communiqué de presse

Sélection des de expérimentations de MAIA (Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer) dans le cadre du Plan Alzheimer 2008-2012

Xavier Bertrand, Ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité, Roselyne Bachelot, Ministre de la Santé et des Sports et Valérie Létard, Secrétaire d'Etat chargée de la Solidarité ont sélectionné les 9 projets de MAIA qui viennent compléter la première sélection de 8 projets annoncée le vendredi 21 novembre.

Les MAIA ont pour objectif d'assurer une prise en charge, sanitaire et médico-social, et un accompagnement coordonnés et personnalisés pour la personne atteinte de la maladie d'Alzheimer et sa famille. C'est l'une des mesures phares du Plan de lutte contre la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées que le Président de la République a annoncé le 1^{er} février 2008. Plus largement, cette mesure correspond à la volonté du gouvernement d'organiser le système de prise en charge autour de la personne malade ou dépendante et de son entourage.

L'expérimentation, d'une durée de deux ans, pour un budget annuel de 4,6 millions d'euros, sera suivie et évaluée par une équipe projet basée à la CNSA.

Les projets retenus sont les suivants :

- le projet porté par l'association Institut de la maladie d'Alzheimer de Marseille (13) ;
- le projet porté par le Conseil général du Cher (18) ;
- le projet présenté par le Réseau de santé Alzheimer du canton de Saint Pol de Léon (29) ;
- le projet présenté par le CLIC de la Communauté Urbaine de Bordeaux (33) ;
- le projet porté par le Conseil général de l'Isère (38), pour l'implication des professionnels libéraux.
- le projet porté par le Conseil général de Haute-Loire (43) ;
- le projet porté par le Conseil général de Meurthe et Moselle (54).
- le projet porté par le CLIC de l'agglomération Clermontoise (63) ;
- le projet porté par Mondial Assistance sur le département du Val d'Oise (95) en lien avec le projet porté par le réseau gérontologique de Survilliers ;

Ils viennent s'ajouter aux 8 projets déjà retenus :

- Le projet porté par l'association d'action gérontologique du bassin burgien (01)
- Le projet porté par la MDPH du Gers (32)
- Le projet porté par l'association EOLLIS (59)
- Le projet porté par le CLIC de Montreuil et soutenu par le réseau Méotis (62)
- Le projet porté par le Conseil Général du Haut Rhin, couvrant les territoires de Mulhouse et Illzach (68)
- Le projet porté par le CIDPA (centre d'information départemental personnes âgées) de la Sarthe (72)
- Le projet porté par le GCSMS dans le 20ème arrondissement de Paris (75)
- Le projet porté par le réseau gérontologique du Val-de-Marne (94)

Cette sélection a été effectuée selon des critères de qualité du dossier, d'engagement des acteurs locaux, mais aussi de diversité des profils retenus, d'innovation et d'équilibre territorial, sur la base d'un dépouillement des dossiers réalisé par un Comité de sélection rassemblant des experts et des associations.

Devant la très grande qualité des projets, et sachant que tous les dossiers ne pourront évidemment être retenus pour expérimentation, les ministres concernés ont décidé de la création d'un club des volontaires MAIA, qui rassemblera tous les candidats, retenus ou non pour l'expérimentation, et offrira des espaces de discussion et d'échange, des outils d'aide à la constitution de la MAIA, afin de préparer la généralisation des MAIA sur tout le territoire, prévue pour 2012.

Par ailleurs, a été retenu au titre de la mesure 35 du Plan Alzheimer, dont la mise en œuvre est liée à celle des MAIA pour le volet numéro d'information locale, le projet porté par le Conseil général des Hauts-de-Seine (92). En effet, ce projet prévoit la mise en place d'un service d'assistance téléphonique et d'orientation à l'échelle du département, lié à l'intégration des différentes structures de soins et de services. Il sera également suivi par l'équipe projet MAIA de la CNSA, afin que son retour d'expérience puisse servir à l'ensemble des membres du Club des volontaires.

Contacts presse :

Cabinet Xavier Bertrand : 01 44 38 22 03

Cabinet Roselyne Bachelot-Narquin : 01 40 56 40 14

Cabinet Valérie Létard : 01 44 38 96 38